

## NOTICE de présentation

Congé Longue Maladie (**CLM**), Congé Longue Durée (**CLD**), Congé Grave Maladie (**CGM**)

**Personnels concernés :** Le CLM ainsi que le CLD peut être octroyé par les comités médicaux départementaux, à tous les agents stagiaires ou titulaires.

**A lire attentivement : la réintégration**, suite à l'un des trois congés ci-dessous, ne peut être effective que suite à l'avis favorable du Comité Médical Départemental. Dans l'attente, l'agent continue à être placé dans sa situation de congé, tant que la décision des services n'a pas été rendue.

### Le congé longue maladie (C.L.M.)

#### Conditions

Peut être octroyé aux personnels atteints d'une pathologie nécessitant un traitement ou soins prolongés, ou d'une gravité confirmée (cf. liste des pathologies de l'arrêté du 14 mars 1986).

#### Périodicité et durée

Il est accordé par le comité médical pour une durée de 3 à 6 mois, et ne peut excéder 3 ans pour une même pathologie.

#### Option de l'agent

L'agent peut opter pour le maintien en C.L.M. alors que sa pathologie lui ouvre droit au **C.L.D** ; il est alors rémunéré à plein traitement la 1<sup>ère</sup> année puis passe à demi-traitement les deux autres années.

### Le congé longue durée (C.L.D.)

#### Conditions d'octroi

Dans le cadre de cinq catégories d'affections.

#### Durée

Il est accordé par périodes de 3 à 6 mois par le comité médical, pour une durée de 5 ans maximum. La première année de C.L.M. est alors requalifiée en C.L.D.

#### Rémunération

À plein traitement les trois premières années, puis à demi traitement les deux dernières.

### Le congé de grave maladie (C.G.M.)

#### Conditions

Peut être accordé aux agents contractuels atteints d'une pathologie nécessitant un traitement et des soins prolongés ou d'une gravité confirmée, s'ils justifient d'au moins 3 ans d'ancienneté de services continus dans l'administration.

#### Périodicité et durée

Accordé par le comité médical par périodes de 3 à 6 mois, pour une période de 3 ans maximum.

#### Rémunération

Reste maintenue à plein traitement la 1<sup>ère</sup> année puis passe à demi traitement les 2 autres années.